

PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le 28 MARS 2012

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales

Bureau du contrôle budgétaire
et des dotations de l'Etat

Affaire suivie par Mme Marie-Claude BOUTROUILLE
Tél. : 03 44 06 12 63
Fax : 03 44 06.12.56
Courriel : marie-claude.boutrouille@oise.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Maires
(pour information à Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement)

Objet : Indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2012.

Comme chaque année, je vous demande de bien vouloir consulter votre conseil municipal et l'inviter à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2012, s'agissant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

A titre indicatif, je vous précise que le taux d'augmentation retenu en 2011 était de 1,20 %. Pour l'année 2012, le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac est estimé à 1,7 %.

Par ailleurs, je vous rappelle que le montant unitaire de la dotation de compensation versée aux communes en 2011 pour les instituteurs logés (DSI) était de 2 808 €.

Je vous remercie de bien vouloir communiquer, **pour le 16 mai 2012**, la délibération de votre conseil municipal à la Sous-Préfecture de votre arrondissement, ou à la Préfecture – Direction des Relations avec les Collectivités Locales – 2^{ème} bureau, pour les communes de l'arrondissement de Beauvais.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Secrétaire général,


Patricia WILLAERT